

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 33694 - La place de la prière dans l'Islam

---

### question

J'espère que vous m'expliquerez clairement la place de la prière dans la religion musulmane...

### la réponse favorite

Louange à Allah.

En vérité, la prière occupe en Islam une place très importante qu'aucun autre pratique ne lui partage. Ceci s'atteste dans ce qui suit :

Premièrement, la prière constitue le principal pilier qui sous-tend la religion.

Selon un hadith rapporté par Muahd ibn Djabal (P.A.a), le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Ne vais-je pas vous informer de ce qui constitue le fondement, la base et le point culminant de toute l'affaire (religieuse) ?

- Si, ô Messager d'Allah ! avais-je dit .

- La soumission constitue la base de l'affaire ( religieuse), la prière son pilier et le djihad son point culminant (rapporté par at-Tirmidhi,n° 2616 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi,n° 2110.

Deuxièmement, elle occupe la place qui suit celle des deux attestations et vise à prouver la véracité de la foi, sa justesse et la preuve éclatante de son ancrage dans le cœur ; elle la confirme.

Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «L'Islam repose sur cinq piliers :

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

- attester qu'il n'y a point de dieu en dehors d'Allah et que Muhammad est Son serviteur et messenger ;
- observer la prière ;
- acquitter la zakate ;
- accomplir le pèlerinage à la Maison ;
- jeûner le Ramadan (rapporté par al-Boukhari ; 8 et par Mouslim, 16).

**Observer la prière** signifie : la perpétuer en parole et en actes aux heures qui lui sont fixées comme Allah le Très Haut nous y invite dans le Saint Coran : - **Quand vous avez accompli la Salâ, invoquez le nom d' Allah, debout, assis ou couchés sur vos côtés. Puis lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la Salâ (normalement), car la Salâ demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés.** (Coran, 4 : 103). C'est-à-dire qu'elle est prescrite à des heures fixes.

Troisièmement, le lieu dans lequel la prière a été prescrite lui donne une place spéciale au sein des pratiques cultuelles ; elle n'a pas été apportée à la terre par un ange, mais c'est bien Allah qui a voulu donner à Muhammad (bénédition et salut soient sur lui) le privilège de monter au ciel et lui a prescrit la prière verbalement, sans intermédiaire. Ce qui est une spécificité de la prière comparée aux autres pratiques cultuelles de l'Islam. La prière fut prescrite près de trois années avant l'Hégire. Au début, elle comptait 50 unités - celles-ci seront réduites à 5 par la suite, bien que la récompense reste proportionnelle au nombre initial. Ceci montre sa grande importance et l'amour divin dont elle est l'objet.

Quatrièmement, Allah efface les péchés grâce à la prière. Al-Boukhari et Mouslim ont rapporté (respectivement sous les numéros 528 et 667) d'après Abou Hourayra que le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit - selon le hadith de Bakr : il a entendu le Messager d'Allah

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

dire - : « Si un fleuve se situait juste devant la porte de l'un d'entre vous et qu'il s'y baigne cinq fois par jour, pourrait-il porter une saleté ? – **Non, il ne resterait aucune saleté sur lui** - c'est exactement ce que font les cinq prières, car, grâce à elles, Allah efface les péchés ».

Cinquièmement, la prière sera la dernière pratique religieuse à être abandonnée ; quand elle sera perdue, toute la religion le sera aussi. D'après Djabir, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Il suffit d'abandonner la prière pour tomber dans la mécréante et le polythéisme** . (rapporté par Mouslim, 82).

C'est pourquoi le musulman doit veiller à l'accomplissement de la prière aux heures qui lui sont fixées et éviter de la négliger par paresse ou par inadvertance. C'est dans ce sens que le Très Haut dit : **4- Malheur donc, à ceux qui prient5- tout en négligeant (et retardant) leur Salâ**, (Coran, 107 :4-5 ) et menace celui qui abandonne la prière en ces termes : **Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition**, (Coran, 19 :59).

Sixièmement, la prière constituera le point de départ de l'examen des comptes du fidèle au jour de la Résurrection.

Selon Abou Hourayra, il a entendu le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire : « En vérité, on commencera l'examen des comptes du fidèle au jour de la Résurrection par ses prières, si celles-ci ont été correctement accomplies, le fidèle aura heureusement réussi. Dans le cas contraire, il sera déçu pour avoir subi une perte. Si ses prières s'avèrent défectueuses, le Maître Puissant et Majestueux dira : **Voyez si mon serviteur a accompli des prières surrogatoires pour combler les lacunes de ses prières obligatoires.. Le reste de ses pratiques religieuses seront traitées de la même manière...** (rapporté par an-Nassaï (n° 465) et par at-Tirmidhi (n° 413) et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami n°2573.

Nous demandons à Allah de nous assister à Le rappeler, à Le remercier et à bien L'adorer.

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Source : Kitab as-salat par Dr At-Tayyâr, p. 16 et Tawdhih al-ahkâm par al-Bassam, 1/371 et Târikh Mashrou'yyat as-Salât par al-Balouchi, p. 31.